

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 4 octobre 2017

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 4e jour d'octobre 2017 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Michel Audet, Nathalie Savard, Cécile Pichette

Absent : Roger Nantel

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures trente.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix-neuf heures trente

17-10-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

17-10-02 Adoption du procès-verbal;

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2017, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

17-10-03 Adoption des comptes et salaires du mois de septembre 2017 :

Il est proposé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de septembre 2017 déjà payées au montant de 480.77\$ et les comptes à payés au montant de 9504.30\$ vérifié par le maire Bruno boyer et le conseiller Michel Audet ainsi que les prélèvements au montant de 5177.66\$ et les salaires nets au montant de 9951.47\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 4 octobre 2017

Secrétaire-Trésorière

Période de question

Aucune question

Discussion sur les dépotoirs illégaux (une annonce sera mise dans le Jaseur pour sensibiliser la population)

17-10-04 Fleurs 2018 :

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de faire achats de fleurs pour mettre dans les bacs et aussi d'acheter des jardinières. Les fleurs pour 2018 seront rouges et blanches.

17-10-05

ADOPTION RÉCLAMATION TECH 2014-2018 :

Attendu que :

- La Ville de Belleterre a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Ville de Belleterre doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Diane Lefebvre

Il est résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Belleterre s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Belleterre s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville de Belleterre approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville de Belleterre s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Belleterre s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Ville de Belleterre atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

17-10-06

Chemin vers chalet Olga (roche) :

Il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité de faire l'installation de roche sur le bord du chemin pour se rendre au chalet à Olga pour empêcher les gens d'aller sur la petite plage en auto ou en vtt.

17-10-07 Halloween 2017 :

Il est proposé par Michel Audet et accepté à l'unanimité que les enfants de la ville passe l'halloween le vendredi 27 octobre 2017.(une annonce sera mis sur Facebook et dans le Jaseur)

17-10-08 Lettre Sureté du Québec sensibilisation VTT :

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité de poster avec les comptes de taxes un communiquer sur la prudence et les règlements pour les VTT émis par le sergent Benoit Coutu de la Sureté du Québec en octobre 2017.

17-10-09 Congrès l'A.F.A.T à La Sarre le 3 nov.2017:

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'autorisé Monsieur le Maire Bruno Boyer à aller au congrès de l'A.F.A.T à La Sarre. De lui payer la chambre d'hôtel pour 1 soir, les frais de déplacement ainsi que les frais relié au congrès.

17-10-10 Intérêt de la municipalité de Belleterre concernant le dépôt d'un projet au programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier :

Considérant l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique, du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Considérant que le programme offre l'opportunité, pour chaque MRC, d'aller chercher un montant maximal de 205 000\$;

Considérant que la totalité des dépenses admissibles est défrayée par le programme soit :

**RÉSUMÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE POUVANT
ÊTRE ACCORDÉE AUX ORGANISATIONS
ADMISSIBLES**

Volet 1

Paiement d'une somme forfaitaire de 5000\$ associée aux démarches visant l'établissement d'un PLIU.

Volet 2	<p>Remboursement de certaines dépenses afin de soutenir les organisations admissibles dans l'acquisition de matériel destiné au sauvetage hors route.</p> <p>Le montant maximal pour ce volet est de 100 000 \$ par organisation.</p> <p>Montant de base Montant maximal de 25 000 \$ pour les besoins essentiels en matériel et en équipement de sauvetage.</p> <p>Montant additionnel Montant maximal de 75 000 \$ déterminé selon le budget disponible à la suite de l'analyse des besoins par un comité d'évaluation.</p> <p>Matériel et équipements de sauvetage admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motoneiges; • Véhicules tout-terrain; • Remorques; • Traîneaux; • Équipements de télécommunication; • Planches dorsales; • Trousses d'urgences; • Équipement de protection individuel conforme aux normes en vigueur; • Équipement d'intervention sur le terrain (cordage, éclairage, matériel de signalisation,
Volet 3	<p>Remboursement des dépenses relatives aux projets spéciaux liés au sauvetage hors route dont la mise en place d'exercices, la sensibilisation du public, la signalisation hors route et les projets structurants pour le milieu.</p> <p>Le montant maximal pour ce volet est de 100 000 \$ par organisation, déterminé selon le budget disponible à la suite de l'analyse des besoins par un comité d'évaluation.</p> <p>Dépenses admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du personnel municipal; • Honoraires d'une ressource spécialisée; • Frais de production et de distribution de dépliants ou de documents d'information adressés au public; • Achat et installation de panneaux de signalisation d'urgence; • Location de machinerie, d'équipement et d'outillage s'ils sont requis à la réalisation du projet ainsi que les frais reliés à leur utilisation; • Utilisation de machinerie, d'équipement et d'outillage municipaux s'ils sont requis à la réalisation du projet ainsi que les frais reliés à leur utilisation.

Considérant la formation d'un comité de travail, par la MRC de Témiscamingue, ayant pour objectif le dépôt d'un dossier de candidature au niveau de ce programme d'aide financière;

Considérant la nécessité de la présence d'équipements et d'une équipe de sauvetage dans les quatre secteurs géographiques de la MRC, notamment l'est Témiscamien;

Considérant que la municipalité de Belleterre a été identifiée, par le comité de travail de la MRC, comme étant l'endroit à privilégier en fonction de son emplacement géographique;

Considérant que la municipalité de Belleterre s'engage à collaborer avec les ressources de la MRC dans le cadre de ce présent projet;

Considérant que la MRC s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes à réaliser jusqu'à ce que la démarche soit complétée;

Considérant que l'ensemble des frais liés au déploiement des ressources sera entièrement assumé par la MRC de Témiscamingue advenant que la MRC soit retenue dans le cadre du présent programme.

En conséquence,

Il est proposé par Diane Lefebvre
appuyé par Guylaine Breton
et résolu à l'unanimité

Advenant une réponse positive suite au dépôt du dossier de candidature, la municipalité manifeste son intérêt à :

- ❖ Entretien, identifier la localisation et entreposer les équipements qui seront achetés par la MRC pour l'est Témiscamien;
- ❖ Déployer les ressources nécessaires ayant les compétences requises afin de procéder aux interventions.

17-10-11 Débroussaillage bord de chemin lac-aux-sables:

Il est proposé par Michel Audet et accepté à l'unanimité de faire débroussailler certain virage sur le chemin du lac-aux-sables par Monsieur Alain Ethier.

Discussion sur le terrain de camping (nous ne poursuivrons pas l'ouverture, les services devront être fermé d'ici la fin de la semaine)

17-10-12 Vérification Backoe, niveleuse pour l'hiver :

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité de faire faire l'inspection hivernal par monsieur Sébastien Paul puis que celui-ci a une formation en machinerie lourde.

Période de question

Aucune question

17-10-13 Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures dix lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale